

## 20875 - Un défaut accidentel du sacrifice

---

### La question

J'ai acheté un mouton sain quelques jours avant la fête dans le but de le sacrifier..Au moment de le faire descendre par l'escalier juste une heure avant de l'égorger, il s'est blessé à la patte.. Cela constitue -t-il un défaut pour un sacrifice?

### La réponse détaillée

L'auteur de Zaad al-Moustaqnaa écrit: « si l'animal à sacrifier se blesse, il reste toujours bon à sacrifier.» Cheikh Ibn Outhaymine en donne cet exemple à titre d'illustration: «un homme achète un mouton pour le sacrifier. Et puis l'animal se fracture la patte de sorte à devenir incapable de suivre les autres bêtes saines. Pourtant le propriétaire l'avait destiné à servir de sacrifice. Dans ce cas, il lui suffit de le sacrifier car , étant déjà désigné, le mouton était devenu comme un dépôt auprès de lui. Or on n'a pas à garantir le défaut qui atteint le dépôt que l'on garde s'il ne résulte pas de la négligence du dépositaire.